

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR le 3 novembre 2022.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 novembre 2022.**

Date de convocation : 03/10/2022

Date d'affichage : 03/10/2022

Présents : Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Jérôme CLARISSAC, Lucas MIALANE, Jean TRINQUIER, Françoise MARTIN-DUPE, Benoît CAMBON, André BERTRAND.

Absents excusés : Jean -Claude RAMOS

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – STAGIARISATION DU SECRETAIRE DE MAIRIE

M. le Maire informe le conseil municipal de la nomination de Camille MARTIN en qualité d'adjoint administratif stagiaire à compter du 1^{er} décembre 2022 pour une durée d'un an.

2- TARIFS MUNICIPAUX

Christelle DE OLIVEIRA propose au conseil municipal, qu'en application de l'évolution de l'indice de référence de l'INSEE, les loyers soient révisés à hauteur de 3,49 %, après une période de stabilité due au COVID.

Vote à l'unanimité.

3 – LIQUIDATION DU SIVOM DU LARZAC

M le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 19 octobre 2022 à la sous-préfecture de Lodève, pour trouver un accord sur la répartition des excédents du SIVOM du Larzac. Au terme des échanges un accord a été trouvé sur la clé de répartition proposée.

Chaque commune doit délibérer afin que le liquidateur procède à l'exécution de cette répartition.

Vote à l'unanimité.

4- CONVENTION CPIE

Dans le cadre du programme POLLINIZ'ACTEURS, pour améliorer la connaissance des abeilles sauvages et mobiliser les acteurs locaux, 10 CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) ont signé une convention de partenariat.

Il est proposé de signer la convention avec le CPIE des Causses Méridionaux sans contribution financière.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 30.